



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BRIGAND SB (RoW)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BRIGAND SB (RoW)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Prêt à l'emploi Rodenticide contenant 50 ppm de bromadiolone.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PelGar International Ltd
Unit 13
Newman Lane
Alton
Hampshire
GU34 2QR
United Kingdom
Telephone : +44(0)1420 80744
E-mail: garry@pelgar.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1420 80744 (Monday - Friday 9.00am - 5pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé
humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

BRIGAND SB (RoW)

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	<p>EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>P102 Conserver hors de la portée des enfants.</p> <p>P103 Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>P220 Conserver / conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.</p> <p>P262 Ne pas mettre sur la peau.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection [Utilisateurs professionnels].</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P404 Conserver dans un contenant fermé.</p> <p>P405 Conserver sous clé.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.</p>
--	---

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2,2'-Iminodiéthanol	<0.1%
Numéro CAS: 111-42-2	Numéro CE: 203-868-0
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT RE 2 - H373	
BROMADIOLONE (RoW)	0.005%
Numéro CAS: 28772-56-7	Numéro CE: 249-205-9
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
Classification	
Acute Tox. 1 - H300	
Acute Tox. 1 - H310	
Acute Tox. 1 - H330	
STOT RE 1 - H372	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	
Denatonium Benzoate	0.001%
Numéro CAS: 3734-33-6	Numéro CE: 223-095-2
Classification	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
Aquatic Chronic 3 - H412	

BRIGAND SB (RoW)

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Conseils pour Médecins : bromadiolone est un anti-coagulant indirecte . Phytomenadione , la vitamine K , est un antidote. Déterminez le temps de prothrombine pas moins de 18 heures après la consommation . Si élevé , administrer de la vitamine K1 jusqu'à ce que le temps de prothrombine normalise . Continuer la détermination du temps de prothrombine pendant deux semaines après le retrait de l'antidote et reprendre le traitement si l'élévation se produit en ce moment .
Inhalation	Etant donné la nature physique de ce produit, l'exposition par cette voie est peu probable. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Peut causer une irritation pour les personnes sensibles. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Peu probable présenter un risque d'inhalation. En cas de symptômes, déplacer la personne exposée à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun connu.

BRIGAND SB (RoW)

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Aucune recommandation particulière.

Classe de stockage Stockage non spécifique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

BRIGAND SB (RoW)

Description d'usage Rambiticide prêt à l'emploi contenant 50 ppm de Bromadiolone.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Propane-1,2-diol (Propane-1,2-diol Particulates) WEL 8-Hr limit mg/M3: 10
 Propane-1,2-diol (Propane-1,2-diol total vapour and particulates) WEL 8-Hr limit ppm: 150
 WEL 8Hr limit mg/M3: 474

2,2'-Iminodiéthanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 3 ppm 15 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante.

Protection individuelle Conserver à l'écart des produits alimentaires.

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains Des gants appropriés résistants aux produits chimiques sont recommandés pour les utilisateurs professionnels.

Autre protection de la peau et du corps L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche exécutée et aux risques encourus.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire Prévoir une ventilation suffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte.
Couleur	Rouge ou Bleu
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Non pertinent.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	combustible

BRIGAND SB (RoW)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Non pertinent.
Densité de vapeur	Non pertinent.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Non pertinent.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

BRIGAND SB (RoW)

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) >2000 mg/kg

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) >2000 mg/kg

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) >5 mg/l (Dust)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

Information générale

Pas de danger spécifique pour la santé connu. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Ingestion

Voir la section 4 - Premiers soins

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

BRIGAND SB (RoW)

Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Toxicity of ingredients	Denatonium Benzoate: LD50 Oral (Rat) = 584 mg/kg LC50 (Rat) 4h: >8.7 mg/l Bromadiolone Acute Oral ≤5mg/kg Acute Dermal ≤50mg/kg Acute Inhalation ≤0.05mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non pertinent.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Toxique pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux s'ils sont ingérés. L'exposition des animaux non ciblés doit être évitée.

Toxicity of ingredients Bromadiolone Daphnia EC50/48Hr = 5.79 mg/l Rainbow trout LC50/96Hr = 2.89 mg/l

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Le matériel et son conteneur doit être disposé d'une manière sûre.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Les emballages contaminés en tant que produit utilisé à moins complètement nettoyé.

Classe déchet L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 (pesticides)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

BRIGAND SB (RoW)

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
 Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Conseils de formation

Lire et suivre les recommandations du producteur.

BRIGAND SB (RoW)

Date de révision	23/06/2017
Révision	9
Remplace la date	22/06/2017
Numéro de FDS	21132
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H300 Mortel en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.